n approcheront de simples professeurs, habiles peut-être à expliquer du grec et du latin, à démontrer un théorème de géométrie, mais étrangers à l'art bien autrement précieux de lire dans les âmes et de les discipliner. Ajoutons que la pratique des fonctions judiciaires développe certaines qualités de discernement, de modération, d'équité, d'entente dans les affaires, qui ne sont nulle part plus indispensables que dans les questions relatives à l'enseignement. Nous avons entendu dire que tous ceux qui ont assisté aux délibérations du conseil supérieur témoignaient d'une sorte d'admiration pour la manière dont les magistrats, membres du conseil rapportaient les affaires confiées à leur examen. Qui les remplacera dans le conseil nouveau ? Qui saura égaler leur science juridique, leur souci du bon droit, la lucidité de leur exposition, la fermeté toujours équitable de leurs conclusions ? Enfin la religion ne laisse pas que d'avoir une certaine place dans notre système d'éducation publique. Cette place lui serait-elle ôtée ? Quelle bonne envie qu'on en ait, on n'oserait ; les familles ne le permettraient pas. Mais par qui l'enseignement religieux sera-t-il représenté et défendu ? Le bon sens dit que les seuls représentants légitimes sont les évêques. M. Ferry en juge autrement.

Il chasse les évêques du conseil et, comme arbitres de l'enseignement religieux, il met, à la place des évêques, qui ? des professeurs laïques.

Les protestants et les israélites ne sont pas mieux traités que les catholiques : les rabbins et les pasteurs sont exclus comme nos prélats. Il faut entendre les motifs que M. Chalamet donne de cette exclusion : « Les ministres des cultes apporteraient dans le conseil « leur foi personnelle. » Or, ce n'est pas avec la foi, c'est avec le tact, avec le sentiment des convenances et un large esprit de tolérance qu'il faut résoudre les difficultés relatives à l'enseignement religieux. » Donc les parents sont avertis : ils ne sauraient se faire illusion désormais. Ils veulent que leurs enfants conservent la foi sainte qu'ils ont puisée au foyer paternel, et ce précieux dépôt de la foi, des hommes sans foi, peut-être ennemis de la foi, en sont constitués les gardiens.

Ces énormités et bien d'autres qui nous indignent affligent profondément tous les républicains qui ont quelque noblesse d'âme, quelque sagacité politique. Ils sentent, ils comprennent qu'elles pervertiront l'enseignement, compromettront l'Université, seront une honte pour la République, et qu'elles la perdront. Ils font ce qu'ils peuvent pour arrêter le gouvernement sur la pente qui conduit aux abîmes. Aux projets de M. Ferry, ils opposent, comme l'a fait, cette fois encore, M. Bardoux, des contre-projets, mûrement étudiés, qui sauvent au moins les droits du bon sens et quelques-unes des garanties données par la législation actuelle à la liberté et aux croyances religieuses. Leurs efforts ont échoué à la Chambre des députés contre les opiniâtres résolutions de la majorité radicale ; nous avons l'espoir qu'ils seront plus heureux devant la Sénat.

Le prince impérial

L'*Ordre* nous donne le résumé d'une publication curieuse. C'est une brochure où M. Eugène Loudun a recueilli plusieurs fragments de lettres émanant du prince impérial, avec les souvenirs de ses entretiens « sur les graves matières qui faisaient l'objet constant de ses préoccupations. »

Nous extrayons quelques passages de cette brochure : on y verra quels étaient les sentiments du prince au point de vue social et au point de vue religieux :

« Il s'intéressait vivement aux institutions catholiques : les Cercles d'ouvriers, l'Œuvre des écoles d'Orient, qui offre à la fois un si grand intérêt national et religieux et dont il demanda de lui envoyer des bulletins ; les Universités catholiques, dont je lui adressai l'Annuaire, qui fait connaître leur organisation et leurs progrès ; le Cercle catholique du Luxembourg ; et, à cette occasion, je fus heureux de lui citer ce mot dit avec dépit par une dame radicale : « Nous savons bien que la jeunesse n'est pas républicaine. »

Quant aux sociétés secrètes : « Il ne doit pas y avoir des sociétés secrètes dans une société ! dit-il. Ce mot seul atteste ce qu'il eût fait.

Et, à ce propos : « Comment, s'écria-t-il tout à coup, a-t-on pu dire, comment plusieurs de ceux qui me connaissent ont-ils pu croire que je m'étais fait recevoir franc-maçon en Italie ? Je m'en indigne ! Ne sait-on pas quels sont mes sentiments religieux ? »

En étudiant la Révolution, il avait écrit ses observations sur les constitutions de la France depuis 1789, et annoté particulièrement celle de 1791 et la *Déclaration des droits de l'homme*. Ces observations sont placées en égard de chaque article, et souvent dans une forme originale. On ne peut les donner toutes ; on en citera seulement quelques-unes ; elles prouveront, une fois de plus, la justesse de son esprit et la solidité de ses principes d'autorité :

DÉCLARATION *des droits de l'homme*	OBSERVATIONS *du principe impérial*
La loi est l'expression de la volonté nationale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à sa formation personnellement ou par leurs représentants.	« La loi doit reposer » sur des principes de » justice supérieurs à » la loi des majorités. »
Tous les citoyens ont le droit de constater eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, d'en suivre l'emploi, la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.	« L'Etat est le débiteur des particuliers : » il doit être à même » de solder ses dettes » et de faire face à ses » dépenses vitales. »
La liberté appartient à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et de publier ses pensées, sans que ses écrits puissent être soumis à aucune censure, ni inspection.	« Alors le premier » publiciste venu peut » empoisonner l'esprit » d'une contrée où le » charlatan ne peut » vendre ses drogues. »
Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs.	« Quel verbiage ! »

CHARTE DE 1830	OBSERVATIONS *du Prince Impérial*
Les propriétaires, manufacturiers, commerçants et banquiers, payant 3,000 fr. d'impôts, qui auront été députés ou juges du tribunal de commerce, pourront être nommés à la pairie, sans autre condition.	« Quelle ridicule collection de bourgeois » empanachés ! »

On peut voir par ces quelques extraits que le prince impérial avait sur toutes ces questions des idées diamétralement opposées à celles que professe le prince Jérôme ; il est donc impossible aux hommes qui suivaient et aimaient le premier de se rallier le second.

L'impératrice Eugénie a écrit à la reine pour le supplier de ne pas laisser appliquer la peine prononcée contre le lieutenant Carey.

Vieux mensonges

L'histoire de la Compagnie de Jésus est celle de la calomnie comme l'histoire de l'Eglise elle-même, et il semble qu'à partir du jour de sa naissance, la calomnie se détournant un peu de l'Eglise, s'attache aux Jésuites avec un acharnement particulier et déserte toute autre besogne pour les poursuivre sans trêve. Voilà pourquoi la meute des vieux mensonges calvino-jansénistes atteint cette imposante hauteur qui la fait ressembler à une montagne. Les fabricants de haineuses impostures ont eu 350 ans pour amonceler leurs calomnies, et durant ces trois siècles et demi, on peut dire qu'ils n'ont pas perdu une minute.

La Réforme avait vu apparaître dans la lutte engagée par elle si terriblement, un drapeau portant ces deux mots : *orthodoxie, obéissance* ; tout ce qui était erreur avec tout ce qui était révolte se rua contre ceux qui levaient cet étendard. Le parlement, l'université, travaillés l'un et l'autre par l'hérésie, vinrent en aide dès l'abord aux mirmidons de Luther et de Calvin et ce fut à travers une tempête d'outrages que l'Ordre essaya ses premiers pas. Il n'alla pas loin sans grandir,

Il aurait encore pu toucher son berceau rien qu'en étendant la main et déjà il éclairait le concile de Trente de sa glorieuse lumière.

Avec sa gloire, cependant, la haine gonflée monta et déborda en torrents. Toutes les astuces, toutes les bassesses, toutes les perfidies, furent attribuées à ces hommes de la droite règle, toutes les convoitises à ces pauvretés, toutes les ambitions à ces humilités, toutes les rébellions à ces obéissances : non point comme faits isolés, malheurs et chutes de l'humaine nature, mais comme *corps de doctrine*.

Il fut dit, dès le début et très-sérieusement, que l'héroïque soldat, Ignace de Loyala et ses compagnons, parmi lesquels étaient François Xavier, Laynez, Salmeron, Bobadilla, (ce qui fait déjà deux saints et trois apôtres) avaient formé de parti pris une frérie pour opposer leur *immoralité* aux *vertus* d'Henri VIII ou de Jean de Leyde !

En ces matières, l'évidence importe peu, on marche dessus et l'on passe. Lisez, si vous avez le temps, les journaux opportunéux ou le compte-rendu des discussions parlementaires et vous y trouverez des bourdes plus épaisses même que celles-là, quoique portant, mal effacée, la même marque de fabrique : je suis sûr d'avoir lu ces jours-ci dans un journal doctrinaire *le triomphe de la science protestante sur l'ignorance jésuitique*, juste à l'époque où l'ombre seule de Bellarmin mettait Théodore de Bèze en déroute ! Dans un autre, j'ai appris la vraie position sociale de Jacques Clément : IL ÉTAIT JÉSUITE !

Mais ne nous laissons pas détourner par l'occasion de railler et repreuons, à partir du seizième siècle, les opulentes récoltes de contre-vérités, d'assertions téméraires, de tartuferies et de lâches diffamations, qui s'accumulent d'années en années dans les greniers des parlements, des prêches et des universités, pour être plus tard accaparées par le commerce janséniste et engrangées définitivement à Port-Royal. On ne me demandera pas, je le sais, en ces quelques lignes, le détail de tant de hontes moisies qui bourreraient comme des canons d'énormes et innombrables volumes. Elles ont d'ailleurs traîné dans tous les discours ministériels. Tout le monde en est rebattu jusque par-dessus les oreilles, de ces « vieux mensonges » qui ont eu l'impudeur naïve de se montrer aujourd'hui encore une fois après avoir été si souvent reniés, bernés, bafoués et fustigés par des gens de toute sorte, voire par le bourreau... J'entends ici la voix paisible et légèrement moqueuse du jeune père de Vaugirard qui me dit à l'oreille : « ils n'en sont que meilleurs ! »

Et c'est la vérité pure. Les vieux mensonges gagnent à rancir, comme certains comédiens politiques qui, après avoir joué les jocrisses pendant plusieurs quarts de siècle, finissent par passer héros à l'heure de la décrépitude. Nos vieux mensonges de cette année ont des chevrons, du bouquet, de la rouille et de la barbe. Ce sont des vieux mensonges de la comète avec toiles d'araignées, et précieux comme s'ils avaient soixante ans de cave ou de prisca ! Ils ont été réfutés par les petits et par les grands, par les Jésuites, par l'université, par les parlements, par Henri IV ; réfutés par les papes, réfutés par les rois, réfutés par les assemblées révolutionnaires ! personne n'en a voulu, ni les protestants, ni les philosophes, ni les pamphlétaires, ni les historiens ! Voltaire les a sifflés, Raynal aussi, aussi Lalande, aussi d'Alembert ; Louis Veuillot les a tournés et retournés sur le gril de son éloquente ironie, Montalembert les a dédaignés, Lamennais les a conspués : je crois même que ceux qui s'en servent dans la circonstance présente les raillent cruellement une fois rentrés chez eux, au sein de leur famille, quand ils n'en ont plus besoin pour vivre.

Mais cela n'empêche pas qu'*on* s'est servi de cela, pour employer la formule prophétique de mon jeune jésuite, *on* ne s'est même servi que de cela : ON n'est véritablement pas fier, et j'admire la patience des nobles esprits, républicains ou conservateurs, qui n'ont pas reculé devant le rebutant devoir d'opposer pendant plusieurs jours leur sérieuse et souvent puissante parole à ces antiques faridondaines !

ON ne s'est servi que de cela, le vieux mensonge a eu sa semaine de tardive apothéose comme le citoyen Blanqui lui-même. Il ne faut jamais désespérer de rien.

A un certain moment, pourtant, le « public » de ces fastidieuses représentations a pu croire qu'*on* allait lui servir du nouveau. Un fort champion de la loi s'est présenté, savant, disent ses amis, et même chimiste, ce qui lui donnait un redoutable poids dans ces questions où l'analyse pharmaceutique bien faite aurait mis à nu des résidus si *nauséeux* (le mot est de lui et je me le suis fait traduire par mon apothicaire)

A la vue de ce combattant tout neuf, l'attention des tribunes s'était vivement réveillée, mais en pure perte. Vain espoir ! déception aussi cruelle que complète ! L'honorable orateur, homme de savoir dans sa sa partie et, je crois, membre de l'institut, apportait, en preuve de sa vigueur d'épaules, le plus gros, le plus lourd ballot de vieux mensonges qui eût encore été hissé à la tribune, et c'était tout. Ce paquet s'appelle les *extraits des assertions*, et c'est, ma foi, très-connu, aussi connu et aussi sincère que les fameux *monita secreta*, une des jolies spéculations de la librairie contemporaine.

Vous devinez qu'il s'agissait enfin de la *morale de la Compagnie* et que la discussion allait serrer de très-près la théologie, car je suis bien aise de rappeler que *personne*, vous entendez, PERSONNE n'a jamais attaqué la moralité, *les mœurs* des Jésuites, à qui Voltaire, maints philosophes et tous les protestants ont rendu, sous ce rapport, de si éclatants témoignages. Or, si l'éminent membre de l'institut en question n'est pas fort en théologie, j'ai le regret de vous avouer qu'en cette faculté, je ne suis pas non plus docteur. Je vais donc emprunter la description et l'histoire de l'énorme colis de vieux mensonges théologique apportés à la tribune ce jour-là, à une brochure toute fraîche du R. P. Ch. Clair (1), de la Compagnie de Jésus. Mon seul regret est d'être obligé de résumer cette page aussi solide que spirituelle, au lieu de la copier d'un bout à l'autre.

***

Voici la biographie un peu orageuse de la vieille boîte, bondée de vieux mensonges et ouverte *nauséeusement* à la tribune française où tonna jadis l'éloquence de Berryer. Calvin, en personne, fut le père de cette nichée d'impostures, mises au jour par lui sous ce premier nom : *Théologie morale des Papistes*. Remarquez qu'il ne s'agissait pas encore des Jésuites ; ils n'existaient pas. Un peu plus tard, en 1532, deux ans encore avant cette grande matinée d'août où Ignace de Loyola fonda la Compagnie de Jésus dans la chapelle des Martyrs, à Montmartre, le ministre protestant Dumoulin revernit le vieux mensonge de Calvin sous ce titre : *Catalogue des traditions romaines*. Plus tard encore le libelle, débaptisé pour la troisième fois, devint la THÉOLOGIE MORALE DES JÉSUITES et passa tout entier presque dans les *Lettres provinciales*. Pauvre Pascal ! un si beau style, prostitué à de pareilles besognes !

Mais ce n'est pas tout : en 1667, un autre janséniste, Perrault, rééditait la *morale des Jésuites, extraite fidèlement de leurs livres*, et de 1669 à 1694, Arnauld, gardant le vieux noyau, compilait à l'entour ce qui a été appelé l'encyclopédie du mensonge : *La morale pratique des Jésuites* en huit gros volumes.

Enfin, au XVIII siècle, Chauvelin, de triste mémoire, remania le tout, l'abrégea, et le publia de nouveau sous le long titre qui n'a pas été donné tout entier à la tribune : *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tous genres que les soi-disant jésuites ont dans tous les temps et persévéramment soutenues, enseignées et publiées*, etc. Ceci est déjà le style de l'arrêt Pampadour.

Ce pamphlet caméléon fut brûlé quatre ou cinq fois par arrêts des parlements. Il avait, par conséquent, droit à être cité avec honneur. Je ne parle pas des condamnations de Rome et des évêques, mais je ne puis omettre que l'assemblée générale du clergé, ayant soumis le livre *des assertions* à l'examen, y trouva SEPT CENT CINQUANTE-HUIT FAUX OU FALSIFICATIONS.

Quel beau vieux mensonge ! On l'embrasserait !

Le P. Clair ajoute avec courtoisie, en s'adressant à qui de droit : « Je ne doute pas, monsieur, que vous ne fussiez dans la plus complète ignorance de ces détails... » Moi non plus, mais c'est égal, voilà un nauséeux résidu d'analyse chimique : *sept cent cinquante-huit faux !*

Le même redoutable orateur a fait à la tribune une seconde ascension qui lui a valu l'honneur inattendu d'une réponse d'évêque. Il faut se taire après cette auguste parole qui a foulé le vieux mensonge sans descendre jusqu'à lui. Le « Vainqueur » des Jésuites avait foudroyé de son artillerie mal ajustée des actes, des paroles, des livres qui n'appartenaient point aux Jésuites ; il avait visé à droite, à gauche, au-dessous des Jésuites, partout où les Jésuites n'étaient pas. Le grand évêque, à son tour, passe, il est vrai, à de bien grandes hauteurs au-dessus de ce triomphe navrant et comique à la fois, mais en passant il le dégonfle et radicalement l'aplatit.

C'est égal, on peut dire que les Jésuites auront été condamnés là en première instance sur de vénérables témoignages ! Qu'en pensera le Sénat ?

Le Sénat écoutera-t-il les deux millions de signatures qui protestent pour la liberté de l'enseignement qui tente de tuer le faux de la pharmacopée janséniste ? Il y a un millier de familles qui attendent la réponse à cette question pour Vaugirard seulement, et plus de quarante mille si l'on compte les autres écoles libres pour enfants mâles dans tout le pays. En ajoutant à ce chiffre les institutions religieuses pour jeunes filles, à quel effrayant total monterait-on ?

Mais l'espoir s'obstine, et malgré la couleur du temps, l'espoir semble avoir raison de s'obstiner. Il reste encore au Sénat beaucoup de cœurs très-droits, beaucoup d'éminents esprits sur qui le vieux mensonge n'aura point trop de prise. Que le ciel nous garde, cependant, de la *conscience politique* : espérons que nous ne serons pas obligés d'*exiler nos enfants*, et répétons tous ensemble ce noble cri de la foi nationale qui naguère relevait nos âmes : Dieu sauve la France !

PAUL FÉVAL.

(1) *Lettres à MM. Jules Ferry et Paul Bert*, en réponse à leurs attaques. — Paris, Lecoffre, 90, rue Bonaparte.

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 26 juillet 1879.

La presse française passe — et non sans motif — pour l'une des plus mal renseignées du monde entier. Il n'est pas certain qu'elle ait, sous ce rapport, beaucoup à envier à son gouvernement. On est, du moins, tenté de croire que ce gouvernement lui-même ne brille pas par la valeur et l'actualité de ses informations quand on voit la légèreté, l'insuffisance, l'aveuglement avec lesquels ses confidents officieux parlent de ce qui se passe au dehors, y compris ce qui nous touche de plus près.

Ainsi, tout le monde, chez nous, est encore à comprendre et à expliquer les raisons de politique générale, d'action européenne qui se cachent derrière les réformes économiques du prince de Bismark. Si quelqu'un, parmi nos confrères, les a devinées, il s'est gardé d'en souffler mot, comme si ce n'était pas déjà beaucoup pour une nation d'être éclairée sur les projets de son plus redoutable voisin.

Pour notre compte, nous savons et ne craignons pas de dire que les réformes du Chancelier Allemand dans les sens protectionniste lui ont été inspirées surtout par le ressouvenir des souffrances qu'avait éprouvées son pays pendant les dernières conflagrations européennes et, notamment, pendant la guerre contre la France. Reprenant une grande idée de Napoléon Ier, malheureusement faussée par les exagérations familières à ce génie sans contre-poids, il s'est dit qu'il fallait mettre l'Allemagne en état de se suffire à elle-même, quelles que fussent, dans l'avenir, les complications extérieures.

Par ainsi et pour le cas où il jugerait utile de rompre de nouveau avec la France, il serait assuré — et en 1870 il ne l'était pas — sur le sort de la production et de la consommation intérieures. En outre et en réservant, pour le jour où il serait embarqué dans une nouvelle guerre, le moyen d'accorder des facilités commerciales *exceptionnelles* à tel ou tel de ses voisins, il s'assure des sympathies qui pourraient, le cas échéant, presque équivaloir à des alliances. Exemple : la frontière étant fermée à l'Ouest par l'état de guerre, il l'ouvre à l'Est, aux produits de la Russie, au Nord, à ceux de la Hollande, au Sud, aux marchandises Autrichiennes et Italiennes, et conclut ainsi contre nous, suivant ses besoins du moment, une sorte de Zollverein international.

Comprend-on qu'ainsi pourvu et gardé, M. de Bismark puisse beaucoup plus librement entreprendre les conquêtes qui tenteraient son esprit envahisseur ? Si l'on ne le comprend pas, c'est qu'on s'aveugle volontairement.

DE SAINT-CHÉRON.

— Un journal radical, analysant le discours de M. Baragnon au Sénat, place cette conclusion dans la bouche de l'honorable sénateur catholique :

« Ce que vous voulez, c'est une armée qui *résonne* (*sic*) et une magistrature qui obéisse. »

Une armée qui *résonne*, c'est-à-dire beaucoup de musiques militaires. Ma foi, c'est ce que nous a montré la Commune.

Il paraît certain que M. le préfet de la Seine, a remis au 3 août la convocation des électeurs du quartier de l'Europe — qui auraient pu être convoqués fin juin — pour profiter de l'absence d'un grand nombre de conservateurs, qui, au mois d'août, sont en villégiature ou aux bains de mer. Toutefois, M. F. Riant paraît avoir beaucoup de chances. Les anciens électeurs comprennent que sa réélection sera *une protestation contre les tendances du Conseil municipal radical en matière d'enseignement*. Des électeurs lui écrivent de Rome, de Varsovie, qu'ils reviendront le 2, tout exprès pour s'associer à cette protestation. Il faudrait que la « bourgeoisie » du quartier, qui a l'habitude de s'en aller, en cette saison, à la campagne, en Suisse, aux eaux, aux bains de mer, comprît et remplît aussi bien son devoir. Le succès de M. Riant ne serait pas douteux.

Les allusions voilées que la brochure : Le *prince impérial* fait à un plan de restauration bonapartiste qui n'aurait échoué que par certaines pusillammités, sont fort commentées. On a ressuscité, à ce propos, un mot que le prince de Galles aurait dit sous la présidence du Maréchal, en parlant de M. Gambetta, et que voici dans son texte bien anglais :

« C'est un charmant homme ; il est malheureux qu'il doive être fusillé au mois d'octobre. »

— Une société vient d'acheter l'*Agence Haras* qui comprend les agences de télégraphie en France et les agences étrangères qui, sous diverses dénominations, en dépendent en totalité ou en partie. Le captital et de 8,500,000 fr. intégralement versés en espèces. Cette affaire se présente sous l'honorable patronage de la Société Générale.

— L'idée qui a poussé à certains de nos députés de faire racheter par l'Etat le réseau d'Orléans paraît tellement extraordinaire que presque personne ne veut y croire. Ce serait, d'abord, une dépense formidable : Et dans quel intérêt ? La Compagnie ne donne lieu à aucune plainte sérieuse ; ses services sont, à la fois, parfaitement suffisants et rémunérateurs.

Le public la place aux premiers rangs de nos grandes sociétés... Alors, quel motif ? Serait-ce que, pour sauvegarder certains intérêts particuliers, on a débuté par racheter de fort mauvais chemins et que pour faire vivre ceux-ci tant bien que mal, il est nécessaire de leur annexer le grand réseau ? Il n'y aurait plus de raison de s'arrêter dans cette voie des rachats ruineux pour le Trésor.

Du reste, je sais que le gouvernement n'est pas disposé à entrer dans cette voie, contrairement aux bruits qui ont été répandus à la Bourse.

DE SAINT-CHÉRON.

3 heures.

La Commission sénatoriale s'est réunie ce soir, à Versailles, malgré le désir témoigné par M. Jules Simon. Elle tiendra lundi, au Luxembourg, sa sixième séance pour continuer l'examen de la loi. M. Ferry sera entendu.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)
Séance du 26 juillet 1879

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

La séance s'ouvre à 2 heures.

Le Sénat ajourne la discussion relative au phylloxera pour permettre à la commission d'examiner un amendement.

L'amendement de M. Roger-Marvaise est repoussé.

Le Sénat revient sur la discussion relative aux mesures à prendre pour détruire le phylloxera.

Un amendement soumis à la commission ayant été retiré, la loi sur le phylloxera est adoptée.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Service télégraphique particulier
Séance du 26 Juillet 1879

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

La séance s'ouvre à 2 heures.

L'emprunt de Roubaix

La Chambre adopte le projet autorisant la ville de Roubaix à contracter un emprunt de 10 millons et à proroger deux impositions extraordinaires.

La Chambre adopte le projet concernant l'exploitation des lignes maritimes et postales entre la France et l'Algérie.

Après une vive discussion entre M. Maurice Rouvier, qui demande la ligne pour Marseille, et M. Jacques, qui la demande pour Port-Vendres, il renvoie après la discussion du budget la discussion de la proposition de M. Levêque relative aux bouilleurs de crû.

La séance est levée.

Bulletin Economique

Jeudi a eu lieu à l'hôtel-de-ville de Cambrai une réunion des intéressés à l'établissement des chemins de fer à voie étroite dans le Cambraisis. 120 conseillers généraux, maires, conseillers municipaux et industriels. M. Dutemple a démontré les avantages que les lignes projetées auraient pour les communes qu'elles doivent desservir. M. Georges, représentant de la compagnie concessionnaire, a exposé la situation du projet. Puis la réunion a procédé à la nomination d'une commission syndicale de douze membres, charges de faire appel aux communes qui n'ont pas encore voté de subvention, et d'engager celles qui en ont voté à élever le chiffre de leur subvention.

Cette commission se réunira mercredi prochain.

Bulletin Militaire

M. le général Gresley va faire inspecter, cette année, tous les officiers de l'armée territoriale.

Cette inspection générale serait passée, non au lieu du domicile de chaque officier, comme cela a lieu pour les officiers de réserve, mais au chef-lieu de chacun des corps d'armée.

Les officiers territoriaux seraient convoqués pendant trois jours environ, et cette convocation serait faite dans le courant du mois d'octobre.

La marche suivie pour cette inspection générale serait à peu près celle qui est adoptée dans l'armée active ; c'est-à-dire que le général inspecteur aurait pour mission non-seulement de noter, mais encore et surtout de s'assurer exactement du degré d'instruction militaire de tous les officiers. De sorte que l'inspection comprendrait d'abord des interrogations sur les théories, les différents services, la topographie, la fortification, faite en présence du chef du corps, et ensuite un examen pratique sur le terrain de manœuvres. Les officiers, suivant leur grade, commanderaient l'école de compagnie ou l'école de bataillon, ou bien encore, si le temps le permet, exécuteraient les différentes prescriptions de l'instruction pratique sur le service en campagne, avec des hommes et des cadres de l'armée active, commandés en conséquence.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

M. Préfet du Nord qui s'était rendu à Valenciennes pour se rendre compte des dégâts causés par l'inondation, est rentré hier soir à Lille.

Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui des différents points du département où les cours d'eau ont débordé sont satisfaisantes. Partout la décroissance des eaux s'opère assez rapidement. La Lys est revenue à son état normal ainsi que la Scarpe et l'Escaut.

La Sambre a diminué hier de 80 centimètres à Haumont, Maubeuge, etc. Tout danger a disparu.

Les dégâts sont partout considérables. On a commencé l'expertise.

Un concours au jeu de billard anglais aura lieu, le Dimanche 3 août, chez M. François Catoire, cabaretier, place Ste-Elisabert. L'enjeu se compose d'un BEL ACCORDEON avec 4 registres, garanti bon.

La mise sera de 0,50 cent. On commencera à 3 h. 1/2.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 22-25 juillet 1878

M. V. Dervaux, adjoint, *Président*.
M. Lorthiois-Desplanque, *Secrétaire*.

Du 22

MM. Debuchy, Roussel-Defontaine, Honoré, *empêchés* ; J. Desurmont, *en voyage*; Six, Montagne, Jourdain, Taffin, Destombes, Démaré, Lamourette, *absents*.

Le Conseil municipal,

Donne acte à l'administration de sa communication relative à la situation de la question du canal.

Donne acte à l'administration d'une communication relative à la situation de la question du chemin de fer d'Armentières à Tourcoing et Roubaix.

Vote des crédits supplémentaires.

Homologue la réception de divers travaux.

Homologue un marché pour la vente des goudrons de l'usine municipale à gaz.

Homologue la réception de la 3me machine du service des eaux.

Renvoie à l'examen de la commission de la voirie, le projet de modification des alignements du chemin vicinal no 11, dit du Blanc-Seau, au territoire de Tourcoing.

Homologue le plan d'élargissement à 12 mètres de la rue du Moulin-Tonton.

Concède une demi bourse communale à une jeune aveugle.

Donne un avis favorable à la création d'un emploi de vicaire en la paroisse de St-Eloi et vote le traitement de cet ecclésiastique.

Homologue les modifications réclamées, par M. le Ministre des travaux publics, au cahier des charges de la concession et au traité de rétrocession des tramways.

Accepte une avance de fonds faite par les propriétaires riverains pour l'exécution immédiate d'un pavage dans la rue ouverte entre les rues de Guisnes et du Moulin-Fagot.

Sur le rapport de la commission de la voirie (M. P. Pollet, rapporteur), accepte une avance de fonds pour l'exécution d'un pavage et d'un aqueduc dans la rue du Dragon prolongée.

Sur la proposition de la commission militaire, (M. Marafin, rapporteur) procède au classement des soutiens de famille de la classe 1878.

Sur la proposition de la commission spéciale, M. Lorthiois-Desplanque, rapporteur) décide l'érection d'écoles et d'asiles sur différents points de la ville, *vote*, pour payer les dépenses d'acquisitions de terrain et de construction, un emprunt à contracter à la caisse des Ecoles instituée par la loi du 1er août 1878, *impute* sur les ressources ordinaires, l'amortissable de cet emprunt et sollicite de l'Etat et du département des subventions pour aider la ville dans la réalisation de ces projets.

Séance du 25 juillet.

MM. Debuchy, Six, Roussel-Defontaine, *empêchés* ; J. Desurmont, Taffin, Marafin, *en voyage* ; Montagne, Lefebvre, Demaré, Triboullet, *absents*.

Sur la proposition des commissions des finances et de surveillance du bureau de conditionnement (M. Lorthiois-Desplanque, rapporteur) fixe l'importance du cautionnement à exiger du directeur dudit bureau de conditionnement.

Sur la proposition de la commission des finances (M. Scalabre-Delcourt, rapporteur) régle le montant des abonnements à consentir pour le déchargement des charbons sur la voie publique.

Sur la proposition de la commission de surveillance de l'Hôtel-de-Ville, (M. F. Dervaux, rapporteur) vote un crédit pour procéder à diverses réfections aux bâtiment de cet établissement.

BOULOGNE. — C'est le 23 juillet 1879, dit la *France du Nord*, qu'ont été *réellement* commencés les travaux du nouveau port de Boulogne.

Le 23, à quatre heures du matin, on a entrepris la maçonnerie de la digue du sud-ouest. Au moment de la haute mer, il avait été fait environ 20 mètres cubes.

M. Plocq, ingenieur en chef, et M. Gosselin, président de la chambre de commerce, s'étaient rendus sur le lieu des travaux. Ils ont, suivant l'usage, donné une gratification aux ouvriers pour la pose de la première pierre d'une aussi importante construction.

DOUAI. — Vendredi matin, les troupes d'artillerie, en garnison à Douai, ont été passées en revue par M. le général-inspecteur, qui a été très-satisfait de leur bonne tenue et de leur instruction militaire. La musique de l'Ecole d'artillerie, dirigée par M. Cœuil, a exécuté plusieurs morceaux pendant cette prise d'armes.

— Les courses de Douai auront lieu irrévocablement dimanche, 27 juillet, à deux heures et demie, au Polygone.

— HAZEBROUCK. — Le 23 courant, une enfant de deux ans et demi, M. Marsael, que sa mère avait laissée endormie chez elle, s'est éveillée et est allée la rejoindre dans le jardin. La pauvre petite devrait passer près du moulin qui tournait. Elle fut atteinte à la tête par une des ailes et tellement blessée qu'elle a succombé.

— NOMAIN. — Le mauvais gré n'est pas encore éteint dans cette commune. M. Warocquier, notaire à Orchies, possède une partie de terre sur laquelle il a planté des peupliers. il y a quelques années. Une des dernières nuits on lui en a mutilé environ 80, ce qui lui occasionne un préjudice de plus de 300 francs.

Déjà au mois de janvier, un certain nombre d'arbres ont été mutilés. On a des soupçons sur l'auteur de ces actes stupides de vengeance qui suivent souvent le refus du propriétaire de louer sa terre à tel individu ou de la lui reprendre pour la céder à un autre lorsqu'il l'a occupée. C'est ce qu'on appelle le mauvais gré.

Etat-Civil de Roubaix.

—DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 juillet.— Justine Pecqueur, rue de la Guinguette, 43. — Leon Delaplace, Grande-Rue, 73. — Arthur Vandenbroucke, rue Daubenton, 38. — Marie Buxant, au bas de l'Enfer, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 juillet. — Jules Morel, 3 mois, rue de Solférino, cour Vanherzeele. — Vancramphout, rue St-Jean, 19 — Désiré Boucau, 48 ans, débourreur, chemin de la Maquellerie, cour Droulers, 2, — Valentine Delgrange, 20 ans, couturière, rue de Sébastopol, cour Delys, 5. — Sophie Steux, 73 ans, à l'Hospice. — Auguste Deschaecke, 1 mois, rue des Anges, cour Dupont, 3.

MARIAGES du 26 juillet. — Joseph Arnu, 26 ans, artiste d'agilité, et Maria Florin, 27 ans, artiste d'agilité. — Henri Gilman, 19 ans, tisserand, et Leonie Grigny, 20 ans, soigneuse. — Pierre Delsime, 35 ans, journalière. — Marie Petitberghien, 31 ans, soigneuse.

Convois funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 28 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Félicité-Marie-Catherine FRÈRE, veuve de M. Carlos-Joseph SIX, décédée à Roubaix, le 29 juillet 1878, dans sa 67e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE de 1re classe sera célébré au Maitre-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 28 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Charles VANDEVENNE, décédée à Tourcoing, Saint-Eloi le 23 juillet 1878, dans sa vingtième année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 28 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julienne TONNEL, décédée à Roubaix, le 26 juin 1878, dans sa 26e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 29 juillet 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste SELLE, époux de Dame Angélique DUJARDIN, décédé à Roubaix, le 28 juin 1879 à l'âge de 73 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Belgique

BRUXELLES, — Le nommé Mathys, journalier, a été condamné vendredi à mort pour assassinat commis à Buysingen, près de Hal, sur la personne de Pierre Deleener.

HUY. — On télégraphie de Huy, que l'école de natation a été emportée la nuit dernière ; brisée entièrement contre le pont, elle a disparu en pièces.

A Colonster, le passeur d'eau du lieu dit : Grand Maquet, traversait la rivière avec peine, quand sa barque s'est brisée ; le malheureux passeur a péri, et la personne qui l'accompagnait n'a dû son salut qu'à la présence d'esprit avec laquelle elle s'est accrochée à un débris de la nacelle, et a donné ainsi le temps de venir à son secours.

FAITS DIVERS

— On se rappelle qu'il y a environ un mois, un meurtre fut commis à Fontenay-sous-Bois, dans les conditions suivantes :

Un sieur Lambert, maître carrier, était poursuivi par ses ouvriers qui le menaçaient ; certains d'entre eux avaient même tiré leurs couteaux. Le sieur Lambert sortit alors de sa poche un revolver et tira sur le groupe. Un des ouvriers fut mortellement frappé.

L'arrestation du meurtrier fut immédiatement ordonnée, et M. Ferey, juge d'instruction, fut chargé de cette affaire.

Le sieur Lambert vient d'être mis en liberté sous caution.

Cette affaire pourra venir aux assises prochaines de la Seine.

— Les journaux de l'Est racontent qu'à la suite des pluies diluviennes de ces derniers temps, les rivières ont considérablement grossi. Des accidents sont arrivés sur la Moselle canalisée. Il y a quelques jours, près de Custines,